



FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

INFORMATION IMPORTANTE

En lisant le présent communiqué, vous acceptez d'être lié par les restrictions et réserves suivantes :

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et n'a pas pour objet ni ne constitue une offre ou une invitation d'échange ou de vente ni la sollicitation d'une offre pour l'acquisition, la souscription ou une invitation à échanger, à acquérir ou à souscrire, des titres financiers quels qu'ils soient, une partie des activités ou des actifs décrits aux présentes, ou toute autre participation, ni une sollicitation aux fins de l'obtention d'un vote ou d'une autorisation dans une quelconque juridiction en lien ou non avec l'opération envisagée, et aucune vente, émission ou transfert de titres financiers dans une quelconque juridiction ne sera réalisée en violation du droit applicable. Le présent communiqué ne doit pas être interprété par les lecteurs comme une recommandation.

Le présent communiqué ne constitue ni un prospectus, ni un "product disclosure statement" ni tout autre document d'offre au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, en particulier, par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et transposée dans chaque Etat membre de l'Espace économique européen et des droits français et néerlandais.

Une offre de vente de titres financiers aux Etats-Unis au titre d'une fusion ne sera faite, dans la mesure où elle serait requise, que par l'intermédiaire d'un prospectus faisant partie d'un document d'enregistrement déposé auprès de la "US Securities and Exchange Commission" et déclaré conforme. Il est conseillé aux actionnaires de Fiat Chrysler Automobiles N.V. ("FCA") et Renault S.A. ("Renault") qui sont des "US Persons" ou situées aux Etats-Unis de lire le document d'enregistrement si et lorsque celui-ci sera déclaré conforme par la "US Securities and Exchange Commission" car il contiendra des informations importantes relatives à l'opération envisagée. Vous pouvez obtenir des copies de tous les documents déposés auprès de la "US Securities and Exchange Commission" relatifs à l'opération envisagée, les documents incorporés par référence, et les documents déposés par FCA auprès de la "US Securities and Exchange Commission" sur le site internet de la "US Securities and Exchange Commission" à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov>. En outre, FCA mettra gratuitement à la disposition de ses actionnaires aux Etats-Unis le document d'enregistrement déclaré conforme.

FCA SOUMET UNE PROPOSITION POUR UNE FUSION TRANSFORMANTE AVEC GROUPE RENAULT DANS LE BUT DE CREER UN GROUPE AUTOMOBILE MONDIAL DE PREMIER PLAN

- Le nouvel ensemble serait détenu à 50 % par les actionnaires de FCA et à 50 % par les actionnaires de Groupe Renault – avec une structure de gouvernance équilibrée, et un conseil d'administration dont la majorité des membres serait indépendants**
- Ce rapprochement créerait le 3^{ème} constructeur mondial avec 8,7 millions de véhicules vendus et une forte présence dans les régions et segments clés du secteur automobile**
- Un portefeuille de marques large et complémentaire offrant une couverture complète du marché, du luxe au grand public**



FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

- **Le nouveau groupe deviendrait un leader mondial d'une industrie automobile en proie à une évolution rapide avec des positions fortes sur les technologies de rupture, dont l'électrification et la conduite autonome**
- **Ce rapprochement n'entraînerait aucune fermeture d'usine. Plus de 5 milliards d'euros de synergies annuelles supplémentaires estimées, au-delà des synergies existantes de l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi (« l'Alliance »)**
- **Un bilan combiné solide permettant une allocation flexible du capital et une solide politique de dividendes**
- **Des bénéfices importants pour les autres membres de l'Alliance dont environ 1 milliard d'euros de synergies estimées supplémentaires**

Fiat Chrysler Automobiles N.V. a remis aujourd'hui une lettre non engageante au conseil d'administration de Groupe Renault proposant un rapprochement de leurs groupes respectifs dans le cadre d'une fusion qui verrait les actionnaires des deux groupes détenir chacun 50% du nouvel ensemble.

La proposition de FCA fait suite à des premières discussions opérationnelles entre les deux groupes dans le but d'identifier les produits et les zones géographiques sur lesquels ils pourraient collaborer, notamment dans un contexte de développement et de commercialisation de nouvelles technologies. Ces discussions ont clairement indiqué qu'une collaboration étendue au travers d'un rapprochement permettrait d'améliorer substantiellement la stratégie d'allocation de capital ainsi que la rapidité du processus de développement de nouveaux produits. Ce projet de rapprochement est également particulièrement pertinent dans la mesure où il est nécessaire de saisir à grande échelle les opportunités liées à la transformation de l'industrie automobile dans les domaines de la connectivité, l'électrification et de la conduite autonome.

Le rapprochement proposé permettrait de créer un constructeur automobile mondial de premier plan en termes de chiffre d'affaires, de volumes de production, de rentabilité et de technologies au bénéfice des actionnaires et des parties prenantes respectifs. Le nouvel ensemble produirait environ 8,7 millions de véhicules par an, serait l'un des leaders mondiaux de technologies dédiées aux véhicules électriques, de marques premium, de SUV, de camions et de véhicules utilitaires, et bénéficierait d'une présence mondiale avec une répartition géographique plus étendue et plus équilibrée que chacun des deux groupes seuls.

Les bénéfices attendus de ce projet d'opération ne reposent pas sur des fermetures d'usines mais sur des investissements plus efficaces à l'échelle mondiale dans les plateformes communes de véhicules, les infrastructures, la motorisation et les



FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

technologies. Par le passé, FCA a réalisé avec succès plusieurs rapprochements entre des constructeurs automobiles de cultures différentes permettant de créer des équipes de direction d'excellent niveau et des organisations ayant des objectifs communs. Le conseil d'administration de FCA est convaincu en conséquence que le nouvel ensemble aurait une envergure, des expertises et des ressources accrues pour réussir dans une industrie automobile en proie à de profondes transformations et permettrait d'offrir de nouvelles opportunités aux employés des deux sociétés et aux autres parties prenantes.

Selon les termes de la proposition, les actionnaires de chaque société recevraient une participation équivalente au capital du nouvel ensemble. Le rapprochement serait réalisé sous la forme d'une opération de fusion sous une société-mère de droit néerlandais. Le conseil d'administration du nouvel ensemble serait initialement composé de 11 membres, dont la majorité serait indépendante, avec une représentation équivalente de quatre membres chacun pour FCA et Groupe Renault, ainsi qu'un représentant pour Nissan. En outre, il n'y aurait pas de report des droits de vote double existants. Cependant, l'ensemble des actionnaires auraient la possibilité, à compter de la réalisation de l'opération, d'acquérir des droits de vote double dans le cadre d'un programme de fidélisation des actionnaires. La société mère serait cotée sur la Borsa Italiana (Milan), Euronext (Paris) et la Bourse de New York.

Les bénéfices issus d'un rapprochement des deux groupes seraient partagés à hauteur de 50% pour les actionnaires existants de FCA et 50% pour ceux de Groupe Renault. Avant que l'opération ne soit réalisée, pour atténuer la différence de capitalisations boursières des deux groupes, les actionnaires de FCA recevraient un dividende de 2,5 milliards d'euros (voir annexe). En outre, avant la réalisation de l'opération, les actionnaires de FCA se verraient distribuer les actions de Comau ou, en l'absence d'une telle distribution, recevraient un dividende supplémentaire de 250 millions d'euros si les actions Comau n'étaient pas distribuées.

Le rapprochement de ces entreprises permettra de mettre en commun des atouts complémentaires. Ce rapprochement créerait un portefeuille de marques couvrant tous les segments clés du marché, des marques luxe/premium telles que Maserati et Alfa Romeo, aux marques grand public comme Dacia et Lada, en passant par les marques emblématiques de Fiat, Renault, Jeep et Ram ainsi que les véhicules utilitaires. Groupe Renault a une forte présence en Europe, en Russie, en Afrique et au Moyen-Orient, tandis que FCA occupe une position unique dans les segments à marge élevée en Amérique du Nord et est l'un des leaders en Amérique Latine. L'évolution des capacités en matière de conduite autonome de FCA qui comprend notamment des partenariats avec Waymo, BMW et Aptiv est complémentaire de la dizaine d'années d'expérience de Groupe Renault en matière de technologies pour les véhicules électriques, segment dans lequel le groupe est le constructeur automobile européen vendant le plus de véhicules.



FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

Groupe Renault dispose également d'une activité de financement reconnue et rentable (RCI Banque).

Ce rapprochement serait fortement créateur de valeur tant pour les actionnaires de FCA que de Groupe Renault, avec des synergies annuelles supplémentaires estimées dépassant les 5 milliards d'euros, au-delà de celles de l'Alliance. Ces synergies résulteraient principalement de la convergence des plates-formes, de la mise en commun des investissements en matière de motorisation et d'électrification ainsi que des économies d'échelle. Nous estimons, sur la base de notre expérience, qu'environ 90 % des synergies proviendraient des économies en matière d'achats (~40 %), d'optimisations de la R&D (~30 %) et de la production et des équipements (~20 %). Ces économies estimées comprendraient la possibilité de réduire le nombre cumulé de plates-formes de véhicules d'environ 20 % et des catégories de moteurs d'environ 30 %. Le plein effet des synergies estimées devrait être atteint d'ici la fin de la sixième année suivant la réalisation de l'opération, et environ 80 % de ces synergies devraient l'être au cours de la quatrième année. Compte tenu de l'impact des coûts cumulés de mise en œuvre d'environ 3 à 4 milliards d'euros, les synergies estimées seraient neutres en termes de *cash-flow* net sur la première année et positives à partir de la deuxième année.

Sur le plan géographique, compte tenu des ventes mondiales de FCA et Groupe Renault en 2018, le nouvel ensemble se classerait au quatrième rang en Amérique du Nord, au deuxième rang dans la région EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) et au premier rang en Amérique Latine et disposerait des ressources accrues nécessaires pour accroître sa présence dans la région APAC (Asie-Pacifique). Sur une simple base agrégée, le chiffre d'affaires combiné de la société s'élèverait à près de 170 milliards d'euros avec un résultat opérationnel supérieur à 10 milliards d'euros et un résultat net supérieur à 8 milliards d'euros.

Alors que cette proposition de fusion se concentre sur un rapprochement entre FCA et Groupe Renault, FCA - dans le cadre d'une entreprise combinée avec Groupe Renault - pouvoir travailler avec les entreprises partenaires de Groupe Renault afin de trouver les moyens de créer de la valeur supplémentaire pour l'ensemble des membres de l'Alliance. FCA respecte la position et les avancées majeures des partenaires de Groupe Renault, acteurs de premier plan de l'industrie et entrevoit d'importants bénéfices attendus pour tous les membres de ce partenariat élargi. Le rapprochement de FCA et Groupe Renault avec ses partenaires Nissan et Mitsubishi créerait le plus grand constructeur automobile mondial avec des ventes de plus de 15 millions de véhicules par an. Les synergies additionnelles qui devraient profiter à Nissan et Mitsubishi à la suite de la fusion entre FCA et Groupe Renault et de leur participation à l'Alliance, sont estimées à 1 milliard d'euros supplémentaires par an.



FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

Cette proposition offre l'opportunité de créer le troisième groupe automobile mondial avec une présence étendue, complémentaire et forte en termes de marques et de zones géographiques, ainsi que par des atouts importants dans les technologies transformantes. Elle confirme et renforce également la valeur de l'Alliance existante et son potentiel de devenir encore plus forte à l'avenir. Même s'il n'existe aucune garantie que cette proposition donne lieu à un rapprochement effectif, le conseil d'administration de FCA l'a vivement soutenue et approuvée. Cette proposition devra maintenant être examinée par le conseil d'administration de Groupe Renault. Les accords définitifs relatifs au rapprochement proposé sont soumis à négociation et devront faire l'objet d'une revue finale et d'une approbation par les conseils d'administration de chacun de FCA et de Groupe Renault. La réalisation du projet de rapprochement serait par ailleurs soumise à des conditions usuelles, notamment l'approbation par les actionnaires de chacune des sociétés, le cas échéant, et l'accomplissement des procédures requises en matière de concurrence et réglementaires.

Les informations relatives à la proposition seront publiées régulièrement sur le site Web de FCA. <https://www.fcagroup.com/en-US/Pages/home.aspx>



FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES

DECLARATION PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites sur la base des prévisions et projections actuelles du Groupe FCA à l'égard d'événements futurs et sont, de par leur nature, assujetties à des risques inhérents et des incertitudes. Elles sont relatives à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient ou non survenir ou exister dans le futur et, en conséquence, ne devraient pas faire l'objet d'une confiance excessive. Les résultats pourraient différer significativement de ceux exprimés dans ces déclarations du fait d'une variété de facteurs, notamment : de la volatilité et la détérioration des marchés financiers et de capitaux, des variations du prix des marchandises, des évolutions de la conjoncture économique générale, de la croissance économique et autres variations des conditions de marchés, du climat, des inondations, des séismes ou d'autres catastrophes naturelles, des modifications de la réglementation gouvernementale, des difficultés de production, en ce compris les contraintes de capacité et d'offre, des incertitudes relatives à l'approbation ou la réalisation de la fusion envisagée ou le calendrier de celle-ci ainsi que relatives à la réalisation des synergies anticipées, et de nombreux autres risques et incertitudes, dont la majorité échappent au contrôle du Groupe FCA.

FCA et ses affiliés, administrateurs, conseils, salariés et représentants déclinent expressément toute responsabilité au titre de ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives ne valent qu'à la date à laquelle elles sont données. FCA décline toute obligation de mettre à jour les informations publiques ou déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué pour refléter de nouveaux éléments, événements, circonstances ou pour d'autres raisons postérieurement à la date du présent communiqué, sauf si cette mise à jour est requise par la réglementation en vigueur. Toute opinion exprimée dans le présent communiqué est susceptible d'être modifiée sans préavis. FCA n'est nullement tenu de corriger les inexactitudes ou omissions dans les présentes.

Le présent communiqué contient des informations relatives à des propositions spécifiques à l'opération qui demeurent soumises à discussion et à certaines approbations et autres conditions.